

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du JEUDI 15 NOVEMBRE 2012 à 19 h.

PRESENTS : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, MM. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : Melle CLAIRET à M. FORTEAU

ABSENT : --

Convocation du 08 novembre 2012.

Secrétaire de séance : M. FORTEAU.

La séance a été publique.

Le compte rendu de la séance antérieure a été adressé à chacun.

Vous avez reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur.

Avez-vous des observations à formuler ? NON

Nous allons procéder à la signature de ce compte rendu.

Je me suis permis, avec votre approbation par courriel, de reporter le Conseil qui avait été fixé antérieurement au 11.10.12. Il n'y avait que deux questions non urgentes à « L'ordre du jour »

ORDRE DU JOUR :

1) COMPTABILITE :

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder aux opérations suivantes sur les budgets :

* Budget d'EAU :

Au C/701249	Reversement à l'ag. de l'Eau Seine Normandie prévu 22.000 € dû 22.100 €.	100 €
Au C/6218	Rembt salaires à la commune par BP EAU prévu 5.785 réalisé 5.798.21 €	15 €
Au C/6288	Autres charges à caractères générales	- 115 €

* Budget ASSAINISSEMENT :

D 165 R	Dépôts et cautionnements reçus	+	300 €
D 2151 R	Installations complexes spécialisées	-	300 €
D 1641 R	Emprunts	+	123.000 €
R 1641 R	Emprunts en euro	+	120.000 €
D 2031 R	Frais d'études	-	3.000 €
D 66111 R	Intérêts réglés à l'échéance	+	5.000 €
D 6152 R	Entretien et réparation du réseau	-	5.000 €
D 023 OS	Virement en investissement	-	9.549 €
R 002 R	Excédent d'exploitation reporté	-	9.549 €
R 1068 R	Autres réserves	+	9.549 €
R 021 OS	Virement de la section d'exploitation	-	9.549 €

Hors du budget, en 04.2012 par délibération, le Conseil a sollicité un emprunt à court terme (remboursement sur l'année) de 120.000 € qui a été versé en 07.2012.

Pour le remboursement, il faut que les crédits soient prévus et une délibération est nécessaire.

La recette et les intérêts sont portés dans cette délibération.

2) ASSURANCE DU PERSONNEL à compter du 01.01.2013 :

Assurance du personnel titulaire et non titulaire, suite à la résiliation du contrat souscrit jusqu'au 31.12.2012 auprès de la CNP, à souscrire à compter du 01.01.2013. Deux devis ont été sollicités.

Offre de la CNP, taux 2013 : avec carence de 15 jours : Titulaires 5.65 % Non titulaires 1.65 %

. avec actualisation annuelle des taux.

Taux auprès du C.D.G./SOFCAP avec carence de 10 jours « 5.20 % » « 1.20 %

. avec garantie des taux pendant 4 ans.

VOTE : Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du CDG/SOFCAP.

3) **PERSONNEL COMMUNAL :**

- Remplacement de l'agent en fin de contrat CAE : Création d'un poste à 8 h par semaine pour surveillance cantine du 26.11.12 au 21.12.12 -poste pourvu-.

- Remplacement de l'agent qui a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.01.2013 : le poste sera occupé par Melle L. MARGEOT en Contrat d'Avenir.

4) **SIRP (regroupement pédagogique de SOREL-MOUSSEL/SAUSSAY :**

a) **CONVENTION :** Lecture et approbation de la proposition de convention de mise à disposition du personnel pour la surveillance du transport scolaire.

5) **Dénomination de voirie :** Lotissement sis Haunay du Déversoir, proposé et retenu « Impasse de l'Haunay ». Un courrier sera adressé aux services postaux et aux propriétaires des parcelles.

6) **Remerciements** pour subvention communale versée aux associations : Amicale des sapeurs pompiers d'Anet, Les Restaurants du Cœur, Comité des fêtes de Saussay.

7) **Prochaine réunion du Conseil :** Mardi 11 décembre 2012.

8) **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS :** Avis favorable à l'unanimité pour la poursuite de l'enfouissement des réseaux aériens sur 2013, de la rue des Acacias jusqu'en haut de la rue des Montagnettes. Coût total des travaux 142.040 €. Montant restant à la charge de la commune, après obtention des subventions des différents organismes : 62.498 €.

9) **QUESTIONS DIVERSES :**

a - Aménagement de voirie devant la mairie : Le Dossier de Consultation des Entreprises a été lancé, ouverture des plis le jeudi 13 décembre 2012.

Le Bureau d'Etude LUSITANO est chargé du chiffrage des travaux à réaliser sur le réseau d'eau potable : changement de la canalisation principale, modification des branchements et installation de compteurs en limite de propriété chez tous les abonnés concernés. Une enquête individuelle sera à réaliser.

Un emprunt pour ces travaux importants sur le réseau d'eau potable devra être sollicité.

b - Ecoulement des eaux pluviales rue de la Pierre Grise : Un courrier approuvé par les élus a été adressé au riverain se plaignant des débordements d'eau dans sa propriété. Des devis ont été sollicités pour un projet de travaux afin de tenter de réguler l'écoulement des eaux pluviales.

Ces travaux ne seraient pas définitifs et le problème de débordement ne serait pas réglé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de solliciter sur l'exercice 2013 une étude générale d'écoulement des eaux pluviales de rue de la Pierre Grise, rue des Montagnettes (en partie) et rue de Sorel.

Il est convenu que cette étude qui doit être réalisée par un cabinet spécialisé sera suivie de travaux. Des subventions seront sollicitées pour le financement de cette opération.

c - Réfection de voiries 2013 : estimation du Conseil Général dans le cadre de l'ATESAT

Rue du Chalet : 9.300 € HT ; Chemin du Pommeray : 8.780 € HT ; une partie de la rue des Tilleuls : 4.735 €.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide :

- de reporter les travaux de la portion de la fin de la rue des Tilleuls. Elle sera revêtue entièrement ultérieurement.

- de solliciter une estimation financière pour le revêtement de la rue des Acacias qui est très abîmée et qui supporte le passage régulier des cars scolaires. Nombreux trous à reboucher.

- de solliciter une subvention au titre du FDAIC (Fonds Départemental d'Aide à Investissement des Communes) auprès du Conseil Général.

Chaque dossier sera étudié individuellement et les travaux n'aboutiront qu'en fonction des subventions obtenues.

d - Recensement de la population : Il aura lieu du 17.01.2013 au 16.02.2013. Les deux agents recenseurs n'ont pas changé par rapport au précédent recensement (Il s'agit de Mme GILARD -*dame s'occupant de la bibliothèque*- et de Mme DELEAU Lucienne -*la factrice*-)

Les deux ½ journées de formation des agents du secteur sont programmées à SAUSSAY.

M. THOMAS s'est rendu à une réunion à CHATEAUNEUF-en-THYMERAIS, il y a lieu de lui rembourser les frais de transport. Pièces justificatives qui seront à joindre au mandat de paiement.

e - Questions étudiées en Commission de voirie :

- Stationnement devant l'Eglise et du monument aux Morts : Il va falloir interdire ce stationnement car c'est impossible d'accéder à l'église et au monument lors des différentes manifestations et il y a détérioration de l'espace vert, voir ce qu'il est possible d'installer (barrières ou autre).

- Chemin du Rouvray à barrer : Le Maire rappelle la délibération du Conseil en date du 28.06.2012 et la décision prise de barrer le chemin du Rouvray afin d'éviter tous les rassemblements diurnes et nocturnes à proximité du groupe scolaire et de renforcer la sécurité.

Des contacts ont été pris, mais il y a de nombreux paramètres à étudier avant toute installation.

Le sujet sera réétudié en commission de voirie.

f - Vœux du Maire : cérémonie programmée le Vendredi 11 janvier 2013.

g - « Collecte de vêtements » LE RELAIS : Les containers situés sur l'aire de stationnement du Centre Commercial ont dû être retirés en raison des dépôts divers déposés autour desdits containers. L'Association LE RELAIS recherche un nouvel emplacement pour un container.

Une proposition a été faite pour Chemin du Rouvray, à côté de l'abri de car, mais n'est pas retenue.

Un avis favorable a été donné pour que le container soit placé sur la placette rue des Has (carrefour rues des Has, d'Anet et du Centre) mais ce point de collecte sera-t-il aussi utilisé que celui du centre commercial ? En cas de dépôts sauvages, le Conseil précise que le point de collecte sera supprimé.

LE RELAIS a-t-il pris des contacts pour que les containers soient déposés sur l'autre galerie commerciale ?

A suivre.

- **TOUR DE TABLE** :

- Entrepôts rue des Montagnettes : Réclamation générale au sujet de véhicules divers, vieux cars, épaves, carcasses de voitures. De plus, des engins de terrassement effectuent des remblais. Quelles sont leur nature ? La parcelle est classée en zone A et en zone Ub du PLU qui précisent que le dépôt des véhicules est interdit ainsi que le remblaiement. Ces activités n'ont pas été autorisées légalement et aucun dossier n'a été déposé en mairie concernant le changement de destination des locaux ainsi que les bureaux transformés en logements.

Le propriétaire de la SCI Les Sablons a été reçu en mairie : il loue les bâtiments à plusieurs artisans dans l'automobile. Tout est fait régulièrement et les véhicules sont dépollués correctement.

Le Conseil municipal souhaite que les différents artisans déposent leur KBis en mairie et que soit fournie la déclaration pour dépollution et récupération des huiles de vidanges.

- Carrière rue des Montagnettes : la carrière est en cours de rebouchage. Il faudra adresser un courrier à l'entreprise et lui demander, dès la fin des travaux et suite au passage des nombreux camions, de remettre de la grave calcaire le long de la voirie qui a été un peu abîmée.

- Communauté d'Agglomération du Grand Dreux : Initialement les Conseils Communautaires ont été consultés afin d'«émettre un avis sur un projet d'étude» et non sur une adhésion à la « grande agglo ».

Maintenant, les compétences sont en étude et Monsieur le Préfet doit arrêter le périmètre définitif avant la fin de l'année.

La Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre a voté CONTRE ce périmètre pour l'instant, car de nombreuses questions sont toujours en suspend.

Malgré la réticence des élus et le flou de l'avenir, ces derniers sont conscients qu'il est difficile de s'exclure d'une telle structure et s'interrogent sur les coûts financiers et sur le personnel à rémunérer pour la gestion d'un tel regroupement de communes ?

- TELETHON, manifestation le 08.12.12 : de 9 h à 12 h au centre commercial Carrefour Market. Le Conseil municipal sera présent.

- Côte Saint-Jean : L'éclairage public à hauteur du n° 3 est à nouveau en panne, s'agit-il d'une simple ampoule à remplacer et d'une autre panne ?

La porte du transformateur électrique est régulièrement ouverte.

L'entreprise d'électricité devait intervenir, qu'en est-il ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Jacques LE BIHAN